

Avis administratifs

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Ville de RENNES
Zac «Haut-Sancé»
Dossier de réalisation

AVIS

Par délibération n° 2019.0234 du 24 juin 2019, le conseil municipal de la ville de Rennes a approuvé dossier de réalisation de la Zac «Haut-Sancé» à Rennes.

Cette délibération a été affichée à l'hôtel de ville du 4 juillet au 4 août 2019 pour une durée de un (1) mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Direction aménagement urbain et habitat, service aménagement, hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville aux jours et heures d'ouverture habituelle.

Préfecture d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination
interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Déclaration d'intérêt général
et autorisation environnementale
(loi sur l'eau) pour le programme
sur les milieux aquatiques
sur le bassin versant Rance Aval

SECOND AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au 8 octobre 2019 (17 h 30) inclus, une enquête publique effectuée à la demande de Saint-Malo Agglomération, sur le territoire des communes de Cancal, Saint-Coulomb, Saint-Malo, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Suliac et Saint-Jean-des-Guérets en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture de l'annexe de la mairie de Saint-Malo (siège de l'enquête), Direction aménagement et urbanisme, 18, chaussée Éric-Tabarly, Fort-du-Nay, 35418 Saint-Malo cedex, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisir/leau>

Un poste informatique est à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville-Jug, BP 11, 35260 Cancal.

Tél. 02 23 15 10 85. Mail :

accueil@smalo-agglomeration.fr

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à l'annexe de la mairie de Saint-Malo pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.ranceaval@gmail.com

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

M. Benoît Leray, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants à l'annexe de la mairie de Saint-Malo (Direction aménagement et urbanisme, 18, chaussée Éric-Tabarly, Fort du Nay, 35418 Saint-Malo cedex) :

- le lundi 23 septembre 2019 de 8 h 30 à 12 h 00,
- mardi 29 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 12 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtatrice sera déposée à la mairie de Saint-Malo ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture.

Rennes, le 19 septembre 2019
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire général
Ludovic GUILLAUME

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comprennent un timbre pour la réponse.

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général
par suppléance
La Secrétaire générale adjointe
Isabelle KNOWLES

881

7209371001 - AA

Préfecture
Direction de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

**Second avis d'ouverture
d'une enquête publique
préalable à la déclaration
d'intérêt général
et l'autorisation
environnementale
(Loi sur l'eau)
pour le programme
d'actions sur les milieux
aquatiques sur le bassin
versant Rance Aval**

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au 8 octobre 2019 (17 h 30) inclus, une enquête publique effectuée à la demande de Saint-Malo Agglomération, sur le territoire des communes de Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Malo, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Suliac et Saint-Jouan-des-Guérets, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture de l'annexe de la mairie de Saint-Malo (siège de l'enquête) - Direction aménagement et urbanisme - 18, chaussée Eric Tabarly, Fort du Naye, 35418 Saint-Malo Cedex - du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Un poste informatique est à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de Saint-Malo Agglomération - 6, rue de la Ville-Jagu, BP 11, 35260 Cancale - tél. : 02 23 15 10 85 - @ : accueil@strmalo-agglomeration.fr

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera déposé à l'annexe de la mairie de Saint-Malo pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.ranceaval@gmail.com. Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

M. Benoît LERAY, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants à l'annexe de la mairie de Saint-Malo (Direction aménagement et urbanisme - 18, chaussée Eric Tabarly, Fort du Naye, 35418 Saint-Malo Cedex) : le lundi 23 septembre 2019 de 8 h 30 à 11 h 30 - le mardi 2 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 - le mardi 8 octobre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général,
par suppléance
La Secrétaire Générale adjointe
Isabelle KNOWLES.

26.9.19

Le Pays de Rance

okj-i
carbone
JK

022



Saint-Malo Agglomération est à : Saint-Coulomb.

Publié par g.gouest@st-malo-agglomeration.fr · 3 octobre, 12:00 · G

...

Avis d'enquête publique 🌱

Un programme de restauration des cours d'eau (Le Routhouan, La Goutte, Le Sainte-Suzanne, La Trinité) est en cours sur le bassin versant Rance aval. Pour donner votre avis, participez à l'enquête publique jusqu'au 8 octobre....
[Afficher la suite](#)



1 668

Personnes touchées

103

Interactions

Boost indisponible

9

J'aime

Commenter

Partager

1 commentaire 4 partages

Performances de votre publication

1 668 Personnes touchées

19 Mentions J'aime, commentaires et partages

14	9	5
Mentions J'aime	Sur la publication	Sur les partages

1	1	0
Commentaires	Sur la publication	Sur les partages

4	4	0
Partages	Sur la publication	Sur les partages

84 Clics sur la publication

8	10	66
Affichages de photos	Clics sur un lien	Autres clics

COMMENTAIRES NÉGATIFS

3	1
Masquer la publication	Masquer toutes les publications

0 Signaler comme indésirable 0 Je n'aime plus la Page

Les statistiques réadditionnées peuvent présenter un décalage par rapport à ce qui est affiché sur les publications.

Actualités

Bassin versant Rance aval - Avis d'enquête publique



Une enquête publique est ouverte du 23 septembre 2019 au 8 octobre 2019 inclus.

Elle porte sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement pour un programme d'actions visant restaurer les cours d'eau et leur continuité écologique sur la fraction du bassin versant Rance aval située sur le territoire de Saint-Malo Agglomération.

Un diagnostic réalisé en 2017 fait le constat d'une altération morphologique accentuée des cours d'eau de ce bassin versant, liée aux actions anthropiques (recalibrage et rectification des rivières, imperméabilisation et drainage des sols, remembrement, etc.). Elles ont conduit à une banalisation des habitats aquatiques et à une réduction des capacités épuratoires des milieux (recyclage naturel des éléments minéraux et organiques excessifs). Les cours d'eau du territoire sont aussi cloisonnés par de nombreux ouvrages mis en place dans le lit mineur des cours d'eau et empêchant la continuité écologique au sein de ces derniers. Il s'agira donc de mettre en œuvre un programme de restauration des cours d'eau afin d'en retrouver le bon potentiel écologique.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- à l'annexe de la Mairie de Saint-Malo – Direction de l'aménagement et de l'urbanisme
– Fort du Flayé – 35410 Saint-Malo Cedex
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/en-loisir/epu>
- [téléchargeable ici](#)

Il est possible de faire des observations :

- sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de l'annexe de la Mairie
- directement auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences à l'annexe de la Mairie :
 - le 23 septembre de 8h30 à 11h30
 - le 2 octobre de 14h00 à 17h00
 - le 8 octobre de 14h30 à 17h30
- par e-mail à l'adresse : enquete.ranceaval@gmail.com

Autres liens utiles :

- [arrêté préfectoral](#)
- [avis d'enquête publique](#)

La prolifération des frelons asiatiques

En 2019, la prolifération des frelons asiatiques est en nette baisse vis à vis de 2018 (40 à 50% selon les secteurs), les 2 épisodes de forte chaleur de juin et début août ont sans doute contribué à ce phénomène.

Malgré tout, les mois de septembre et octobre correspondent à la période pendant laquelle les colonies sont à leur apogée. Un nid peut alors contenir de 1 000 à 1 500 frelons, ce qui constitue un risque non négligeable pour toute personne s'en approchant par inadvertance.

Si bon nombre de nids sont installés en hauteur, il arrive cependant que certains soient régulièrement découverts à moins de 2 mètres du sol, ce qui constitue un danger sanitaire potentiel.

En cette période de taille des haies, le risque de piqûres multiples est donc accru, il convient de prendre quelques mesures de précaution.

- Pour tout chantier de taille de haie ou d'élagage :
 - Bien observer préalablement le chantier pour évaluer la présence de frelons ou d'éventuels allers/retours suspects. Bien observer les 2 faces du chantier ;
 - En cas d'attaque ou de découverte d'un nid, stopper le chantier et prendre contact avec la mairie ;
 - Ne jamais tenter de détruire un nid par ses propres moyens ;
 - Éviter de travailler seul et consulter immédiatement un médecin en cas de piqûres multiples ou de malaise.

- Pour des travaux de débroussaillage, en plus des remarques ci-dessus :

Une question ?

Contactez-nous au
02.23.15.10.85
ou par mail en cliquant [ici](#)

Suivez Saint-Malo
Agglomération sur les
réseaux sociaux !



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la loi sur l'eau

Enquête relative à :

la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale
pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur
le bassin versant Rance Avel

En exécution de l'arrêté du 27 Août 2019
de Monsieur le préfet de Ille et Vilaine
je, soussigné(e), M Benoît LERAY

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 18 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

16 jours , du 23 Septembre 2019 au 8 Octobre 2019
les Lundi à vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

de à et de à

de à et de à

de à et de à

les observations du public.

A

signature

le

Première journée :

le lundi 23 Sept. 2019 de 8H30 à 11H30 et de à

1 - Observations de M^{me}

KPS

Mardi 23 Sept. 2019
parcours de la Rive droite
de 16h à 17h

RAF

Mardi 2 Oct. 2019
de 16h à 17h

M^r BIARD Philippe
la Ville Anne STIRALO

Je suis venu constater que les travaux
sur le Routhouan ne concerne pas l'affluent du
Routhouan qui passe sous la Ville Anne et la traverse
au Sud.

C'est dommage que l'étude préalable n'ait
pas visé le talweg de ce ruisseau qui a été
remblayé par l'entreprise Colog lors de la
construction de cette entreprise. Les conséquences
hydrologiques et environnementales sont là mais
on regarde ailleurs.

Biard Philippe

Benoit LERAY
Commissaire Enquêteur

par Régine GREGOIRE au nom de Bretagne -
nature France - enclande
le 8 octobre 2019 à 10h.

Après avoir lu le dossier sur la Soutte
espèce par nos amis inventoriés
du point de vue ornithologique à partir
de novembre 2019 les bords de la Soutte.
Cependant depuis plusieurs années
il est fait un inventaire de la
Stenne bienfaire sur les îlots de la
Soutte qui ont été désertés par
Cette espèce qui s'était réfugiée
sur l'île avec beaucoup d'oisifs
au moulin Beauchet en bouches de
la Soutte.

Je vous joins pourriez-vous faire
de 2018 28 nichoirs, 14 nids, 23 jeunes à
l'envol.
de 2019 28 nichoirs 14 nids, 10 jeunes
à l'envol et cela suite aux travaux
réalisés par l'assemblée des
ateliers arbustes, pelouse et accès au
public : jeu de ballon sur le site et pêche

Nous savons donc attendre ce que va
être réalisé concernant la nature et la
forêt et sur cet espèce sensible
du Moulin Beauchet afin que les
sternes puissent revenir nichier.
Pour cequel nous aurions participer
comme conseiller du nouveau des

Le Q8 QGDRBRE 2019 permettra de 14h30 à 17h30

- permet une circulation de schéma d'épaufrage de sol-surface
- pour un temps moyen de 14h30 à 17h30 depuis 2015
- le mercure du doschot est montré dans la figure due à la norme
- c'est la partie de l'AFB
- c'est un peu de manière culturelle, de leur médecine ou au
- NZSOO de faire de la fermentation et de la préparation
- le cycle du feu, quelle a une fonction éthnique pour faire
- permettre au nom facile de mort et négative de nos forces, les foudres
- difficile de faire quelque chose de difficile de faire quelque chose de difficile
- également être gouraud, le feu dans la culture de la vigne
- également être gouraud, le feu dans la culture de la vigne

so called for softening the soil
of the river bed -
as - there is no sufficient water to
soften the soil -
and as there is no sufficient water to
soften the soil -
the soil becomes hard -
and as there is no sufficient water to
soften the soil -
the soil becomes hard -
and as there is no sufficient water to
soften the soil -
the soil becomes hard -

Pleudihen-sur Rance, le 07 octobre 2019

Monsieur Benoît LERAY
Commissaire enquêteur
Annexe de la Mairie de Saint-Malo
Direction Aménagement et Urbanisme
18, chaussée Éric Tabarly-Fort du Naye
35418 SAINT-MALO Cedex

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur le milieux aquatiques sur le bassin versant de la Rance.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord, nous tenons à vous exprimer notre vive réprobation quant aux modalités de publicité officielle de l'enquête citée en objet.

En effet, nous avons eu à connaître qu'un seul panneau d'affichage implanté sur un pont routier situé juste avant un virage dangereux.

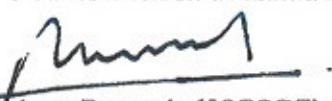
C'est à l'occasion des tests de remontés des niveaux en Rance effectués par EDF le 30 septembre 2019, au cours desquels nous sommes allés examiner la tenue des digues proches de Beauchet, que nous avons remarqué l'avis d'enquête publique, ce qui nous a laissé peu de temps pour étudier le projet.

Cela étant, nous approuvons entièrement les observations relevées par le Chargé de mission Natura 2000 (p.j.) et nous insistons particulièrement sur la sauvegarde impérative des richesses patrimoniales qui caractérisent ce site, dont une partie significative est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, ainsi que d'autres lieux voisins sensibles des communes de Saint-Père et Saint-Suliac.

De plus, il nous nous semble très périlleux de remettre en cause les équilibres hydrologiques et/ou hydrauliques mis en œuvre par le passé et qui ont largement fait la preuve de leur efficacité au fil du temps.

Espérant que vous tiendrez compte de nos observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration, le Président,



Jean-François MORDREL

PJ:Note Natura 2000. Copie : Monsieur le Sénateur Michel VASPART, Président du COPIL Natura 2000

RANCE ENVIRONNEMENT
Association agréée protection de l'environnement
Siège social : Mairie, 22690 Pleudihen sur Rance
contact@rance-environnement.bzh - www.rance-environnement.net
Antenne Ille & Vilaine : Mairie 35430 Saint-Suliac

131